

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze du mois de mars à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

Sont présents : Mesdames Brigitte PRÊTRE, Laurence BASSI, Messieurs Joël VIONNET, Philippe CHAPUIS, Emmanuel FRANCHINI, David GUZZON, Eric MAILLET, Jean-Sébastien GRESARD.

Absents excusés : Messieurs Julien LAURENT et Nicolas PAILLARD.
Mr Julien LAURENT a donné procuration à Mr Philippe CHAPUIS.

Secrétaire de séance : Monsieur David GUZZON.

1/ Approbation du Compte Rendu du 14 Janvier 2019

Le Procès-verbal du 14 Janvier 2019 est approuvé à l'unanimité des présents par le conseil municipal.

2/ Périscolaire

Le mercredi 13 février, l'ensemble des communes du RPI était convié par la mairie de Métabief pour une présentation des surfaces recalculées et des coûts du périscolaire (la participation des communes a été basée sur le coût total des travaux avec les effectifs 2019).

Le cabinet BLONDEAU a repris le document de la commune de Métabief pour l'analyser. Celui-ci met en évidence un coût élevé au m² du périscolaire (comme dans l'étude initiale).

À ce jour, aucune position n'a été prise mais la somme demandée par la commune de Métabief ne fait l'unanimité.

Pour conclure, la commune de Saint Antoine ainsi que la commune des Hôpitaux-Neufs veulent que la convention qui lie les communes par rapport au périscolaire soit rédigée au plus vite.

3/ Subventions aux Associations

Dans le cadre du budget primitif 2019 nous devons provisionner le compte 6574 pour l'ensemble des Associations qui nous sollicitent pour avoir une subvention.

Suivant le tableau des années précédentes et les demandes reçues, le Conseil Municipal propose un montant de 2090 €, par vote à main levée, 9 voix pour.

4/ Motion pour les Urgences (soutien)

La Communauté de Communes ainsi que l'ensemble des Communes ont été destinataire d'une motion pour sauver les Urgences de Pontarlier qui sont en grandes difficultés autant sur le plan humain que financier.

Après lecture de la motion, quelques échanges ont eu lieu sur ces problèmes récurrents qui rejoignent le souci des Casernes de Pompiers.

Le Conseil Municipal soutient cette motion, par 8 voix pour et 1 abstention.

5/ Compétence Eau

La Communauté de Communes devrait prendre la compétence eau potable en 2020, mais au vu de l'existant, il y a beaucoup trop de différences d'une commune à l'autre, autant sur la gestion que sur les tarifs.

Une commission va travailler sur ce dossier pour réunir le plus d'éléments concrets afin d'être prêt pour 2026.

Le Conseil Municipal décide par vote à main levée, 9 voix pour, **de ne pas donner** cette compétence à la CCLMHD pour 2020.

6/ Remplacement de Nicolas PAILLARD dans les différentes commissions

Madame le Maire demande à l'ensemble de ses Conseillers de remplacer Mr Nicolas PAILLARD, qui était 1^{er} Adjoint jusqu'au 12 Juillet 2018, avec des responsabilités dans différentes commissions.

Commission des Finances Responsable : Joël VIONNET Membre : Philippe CHAPUIS

Commission d'appel d'offres Titulaires : Joël VIONNET – Emmanuel FRANCHINI – Jean-Sébastien GRESARD Suppléant : Philippe CHAPUIS

Commission Agriculture – Forêts – Environnement Garant des ventes de Bois : Philippe CHAPUIS – Emmanuel FRANCHINI – Jean-Sébastien GRESARD

Le Conseil Municipal valide ces changements par vote à main levée, 9 voix pour et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

7/ Questions Diverses

- Le camion pizza ne souhaite pas revenir sur la commune.
- Protection de la Source :
Un compte rendu est fait, nous informe qu'une enquête publique va bientôt être ouverte en Commune, les dates seront affichées et publiées dès réception de celle-ci.
- Suite à une demande d'administré, Mme le Maire demande à l'ensemble de son Conseil Municipal, une réflexion pour l'emplacement des passages piétons dans le village.
- Beaucoup de réclamations en Mairie, donc, des bornes sachets et poubelles pour excréments d'animaux seront installées prochainement dans le village.
- Par-rapport au feu que certains administrés font dans la Commune, on nous a demandé s'il y avait des non-droits pour certain. Mme le Maire répond ce n'est pas faute d'avoir prévenu et de se rendre sur les lieux à chaque fois qu'elle constate cette incivilité. Elle nous lit le texte réglementaire comme quoi tout brûlage et rigoureusement interdit dans les agglomérations, que ce soit ordures ménagères, déchets vert, résidus agricoles à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur. En cas de non-respect, une lettre recommandée sera envoyée et une amende allant jusqu'à 450 € pourra être réclamée aux administrés en question.
- Suite à plusieurs effondrements de Bâtiments en France, les Communes sont dans l'obligation de déclarer à la CCLMHD les Bâtiments insalubre de leur Commune.
- Un petit rappel est fait à l'ensemble du Conseil Municipal de noté sur leur agenda, les élections Européennes du 26 Mai 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.